



Tarifs de location de la salle du Collège & Conditions générales

	Habitants Ferreyres		Extérieur	
Tarifs journaliers	50.00	☐	280.00	☐
Supplément pour préparation jour précédent ou reddition jour suivant après 8h (cumulable)	50.00	☐	50.00	☐
Sociétés locales et paroisse	Gratuit	☐		
Forfait Nettoyage	100.00	☐	100.00	☐

La journée s'étend de 8h à 24h.

Conditions générales

1. Mme Delphine Sulzmann, responsable des locations, prendra contact pour la remise des clés et en vue de l'état des lieux (tél. 021 866 11 65).
2. Tous les locaux, le matériel utilisé (chaises, tables, frigo, cuisinière, lave-vaisselle), ainsi que la vaisselle, verres, services, etc. doivent être rendus propres et remis en place. L'état des lieux lors de la remise des clefs fera office de référence. Les nettoyages supplémentaires dus à une négligence du locataire seront facturés à ce dernier.
3. Le forfait nettoyage ne comprend pas ni le nettoyage ni le rangement de la vaisselle, des tables et des chaises (en sus).
4. Tous dégâts, pertes ou dommages aux locaux ou au matériel mis à disposition sont à annoncer spontanément par le locataire lors de la remise des locaux par un message joint aux clefs. Les frais de remise en état ou de remplacement incombent au locataire.
5. Le verre vide, le PET, les sacs poubelle ainsi que tout déchet, doivent être repris par le locataire. Ils seront déposés en temps opportun aux endroits appropriés.
6. Les alentours du collège doivent être nettoyés des éventuels déchets engendrés par la manifestation (y compris les mégots de cigarette)
7. En cas de perte de la clé, un montant de Fr. 150.– par clé sera perçu en plus du montant de la location.
8. Interdiction de fumer à l'intérieur des locaux.
9. Les véhicules ne doivent pas être parkés sur la voie publique, mais sur des places de parc officielles (place de jeux ou route des Bois)
10. Les utilisateurs sont priés de faire le moins de bruit possible dès 22 heures.
11. En cas de nouvelles restriction liée à la pandémie, le responsable de la location prend toutes les mesures de précaution (distance entre les participants et/ou certificat covid si exigés, mise à disposition de désinfectant pour les mains, demande de se laver les mains avant d'accéder à la salle, etc.), selon les directives cantonales en vigueur le jour de la location.